



Non réception de facture à la fin de travaux

Par **nath80330**, le **15/04/2008 à 13:42**

Bonjour,rnrnEn décembre 2006, nous avons agrandi notre logement et fait appel à un chauffagiste pour modifier notre installation.rnUn devis a été établi où on ne demandait de verser 300 € d'acompte (ce que l'on a fait). Les travaux ont eu lieu et se sont terminés rapidement.rnNous avons demandé la facture de fin de travaux avec l'apparition du versement de notre acompte. Nous ne l'avons jamais reçu, on nous a donc conseillé d'attendre la réception de la facture.rnLa semaine dernière, la secrétaire nous a contacté car leur comptable pointait leur compte et ne trouvait pas la trace de notre règlement. (la secrétaire est sûre que l'on a réglé mais ne sait plus ni quand, ni elle quel nom).rnJe voudrais savoir s'il y a un délai de préemption pour les factures, et t'on obligé, après 1 ans 1/2 de régler la facture.rnMerci d'avance de votre réponse.rnrnCordialement.